

Pétroles et gaz de schiste du bassin parisien : compléments d'informations

De nombreux journalistes, associations, individuels nous contactent pour obtenir à la fois des informations mais aussi le point de vue de Nature Environnement 77 sur ce problème. Vous trouverez ci-dessous notre avis au 7 février 2010

Le pétrole et le gaz « non conventionnels » se trouvent piégés à environ 2500 mètres de profondeur dans des argiles très durs et compacts. On les appelle pétrole et gaz de schiste. Dans le sud ouest de la France, il s'agit surtout de gaz de schiste, mais dans le bassin parisien, c'est surtout du pétrole de schiste.

La nouvelle technique pour extraire les pétrole et gaz « non-conventionnels » est **la même** : c'est le procédé dit de **fracturation hydraulique** :

Principe :

La compagnie pétrolière fait une demande de **permis de recherche**

Quand ce permis est accordé, on fore un premier puits jusqu'à -3500 mètres pour connaître la composition exacte des couches géologiques.

On ressort les « carottes » qu'on analyse pour connaître la nature des couches géologiques successives et particulièrement celles qui sont susceptibles de contenir ce pétrole.

Si les informations apportées par la carotte sont intéressantes pour les pétroliers, à partir du premier puits, on réalise un ou deux forages horizontaux à -2500 m de profondeur, puis un essai de fracturation hydraulique. Cette fracturation hydraulique consiste à injecter une très grande quantité d'eau (10 000 à 30 000 m³ d'eau) sous forte pression (environ 100 bars, c'est-à-dire 100 fois la pression atmosphérique) dans laquelle on ajoute du sable, et des additifs de composition inconnue (secret professionnel !!).

Si cet essai est concluant, une demande de **permis d'exploitation** est déposée. L'exploitation par fracturation hydraulique consistera, à 2500 m de profondeur, à forer horizontalement dans plusieurs directions, sur environ 1,5 km. Au bout de ces tubes, on réalise une première fracturation hydraulique, puis on recule d'environ 100m, on recommence la fracturation, on recule, on recommence, etc,... et ensuite, on pompe la « soupe », c'est-à-dire l'eau, contenant les additifs et qui aura dissout les espèces chimiques présentes dans les roches fracturées ainsi que le pétrole.

Remarque importante : il y a bien un premier essai de fracturation hydraulique **avant que le permis d'exploitation ne soit obtenu !**

Les questions et problèmes liés à la fracturation hydraulique :

On ne sait rien sur ses conséquences (sauf les infos qui nous viennent d'outre Atlantique) : étendue de la fracturation, mise en contact de sulfures, pyrites, etc,... dans des niveaux géologiques très riches en sels.

Les « soupes » contenant le pétrole qui vont être pompées **seront très concentrées**, non pas en pétrole, car il est insoluble et pourra être séparé par décantation, mais en sels et autres espèces chimiques. Après avoir récupéré le pétrole, **elles ne pourront pas être envoyées vers des stations d'épuration**, car d'une part, les volumes sont très importants, d'autre part, elles sont trop concentrées

Les additifs utilisés et autres constituants de la « soupe » : l'Institut National de Santé Publique du Québec a réalisé un rapport intitulé : Etat des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique ». Ce rapport indique que « de nombreux contaminants ... ont été détectés » dans les eaux de fracturation dont **du benzène, du toluène, du xylène (tous cancérigènes), du radium 226 «à des niveaux jusqu'à 267 fois supérieurs à la limite de disposition sécuritaire** », etc

Les quantités d'eau nécessaire : chaque fracturation hydraulique nécessite 10 000 à 30 000 m³ d'eau, soit la consommation journalière d'environ 130 000 habitants (somme des 4 villes les plus peuplées du département). Comment traiter de telles quantités d'eau ? Quelle compatibilité avec les consignes de restriction d'eau liées au niveau très bas de nos nappes phréatiques dans notre département et qui maintient **depuis plus de 2 ans l'arrêté préfectoral sécheresse en crise renforcée** ? ⁽²⁾ Comment éviter des déversements accidentels ou des fuites?

Pour info, la ville de New York a interdit la fracturation hydraulique sur tout son bassin versant à cause des risques encourus !!

L'impact sur les paysages : Pour aspirer ces « soupes », il sera nécessaire de creuser d'autres puits, les « puits d'extraction », pour lesquels les informations sont actuellement assez floues (tous les 150m ? tous les km ?)

Les contrôles par les inspecteurs de la DRIEE : On nous dit qu' « en France, la réglementation est plus stricte, que ces installations seront surveillées par les inspecteurs de la DRIEE ou des DREAL, mais, au 1^{er} février, sur le site internet de la DRIEE d'Ile de France, on peut vérifier qu'un nombre important de postes ne sont pas pourvus !!!
http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Organigramme_DRIEE_externe_UT77_cle66f1a1.pdf

Comment, dans ces conditions surveiller correctement tous les sites à risques ?

Les quantités extraites⁽¹⁾ : les quantités de gaz et de pétrole de schiste que l'on peut espérer extraire du sous sol français sont minimales par rapport à notre consommation : actuellement, pour le pétrole et le gaz conventionnels, les quantités extraites du sous-sol français sont inférieures à 1% de ce que nous consommons ! Elles pourraient atteindre 5 fois plus avec la fracturation hydraulique, mais 5%, cela demeurera toujours très insuffisant, et de plus en plus coûteux !

L'impact sur le développement des énergies renouvelables : le pétrole, le gaz et le charbon ne sont pas renouvelables à l'échelle de l'humanité. Le battage médiatique des compagnies pétrolières aurait tendance à nous le faire oublier ! Le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie sont absolument nécessaires !

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'arrêt des forages en cours et l'organisation d'un débat public sur les pétroles et les gaz de schiste

Nature Environnement 77 6 rue Plâtrière 77000 MELUN ☎ & 📠 : 01 64 71 03 78

Courriel : ne77@orange.fr blog : <http://nature.environnement.77.over-blog.com/>

Agréée de protection de l'environnement

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement

Où en est-on aujourd'hui en Seine et Marne ?

Des puits d'extraction de pétrole et gaz conventionnels existent depuis de nombreuses années ; la partie visible, ce sont les « pompes à bascule » que l'on peut voir dans nos campagnes.

Sur la quasi-totalité de la surface de notre département, des demandes de permis de recherche sont en cours ou déjà obtenus.

Les communes de Doue, Signy-Signets et Jouarre ont reçu cet été un dossier envoyé par la préfecture de Seine-et-Marne précisant qu'un permis de recherche avait été délivré. Le courrier d'envoi est daté du 5 août 2010. La commune de Signy-Signets n'a pas répondu à ce courrier.

Un début de forage a démarré à Doue. La profondeur atteinte est actuellement d'environ 30m.

⁽¹⁾ **Production totale pétrole France** 2010 : environ 700 000 t (dont 450 000 t dans le Bassin Parisien)

consommation française de pétrole 2010 : 82 millions de t !! soit **120 fois plus** !!!

Production totale gaz France 2010 : 1017 millions de m3 (dont 61 millions dans le Bassin Parisien)

consommation de gaz : 50 fois plus !!

⁽²⁾ http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_crise_renforcee_champigny_cle018786.pdf

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
SECHERESSE 2010
MESURES DE RESTRICTIONS AU SEUIL DE CRISE RENFORCEE DES
USAGES DE L'EAU POUR LA NAPPE DU CHAMPIGNY EST ET OUEST
SEUIL DE CRISE RENFORCEE

Au vu des précédentes années de déficit hydrique, la recharge hivernale n'a pas permis une remontée suffisante du niveau de la nappe de Champigny. Déjà en situation de crise depuis plus d'un an, la situation de la nappe du Champigny est préoccupante, et le seuil de crise renforcée est franchi. Le Préfet a donc décidé par arrêté préfectoral de prendre des mesures de restriction des usages de l'eau au seuil de crise renforcée. Pour les particuliers, les collectivités et professionnels, ces restrictions concernent notamment :

Mesures Franchissement du seuil de crise renforcée :

Lavage des véhicules Interdit hors des stations professionnelles munies d'un système de recyclage, sauf pour raisons sanitaires ou véhicules prioritaires

Arrosage des pelouses, des espaces verts, des espaces sportifs de toute nature : Interdit, sauf pour les greens des terrains de golfs autorisés entre 20h et 8h.

Arrosage des massifs floraux Interdit

Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux Interdit sauf impératifs sanitaires

Nature Environnement 77 **6 rue Plâtrière 77000 MELUN** ☎ & ☎ : **01 64 71 03 78**

Courriel : ne77@orange.fr blog : <http://nature.environnement.77.over-blog.com/>

Agréée de protection de l'environnement

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement

Activités industrielles et commerciales (hors installations classées pour la protection de l'environnement)

Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire

Irrigation des grandes cultures *(hors retenues collinaires alimentées en hiver) et établissements équestres

- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits.
- Prélèvements par forages interdits.

Irrigation *des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon, et Arrosage des jardins potagers :

- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8 h et 20 h.
- Prélèvements par forages interdits entre 8h et 20h et du samedi 8h au dimanche 20h

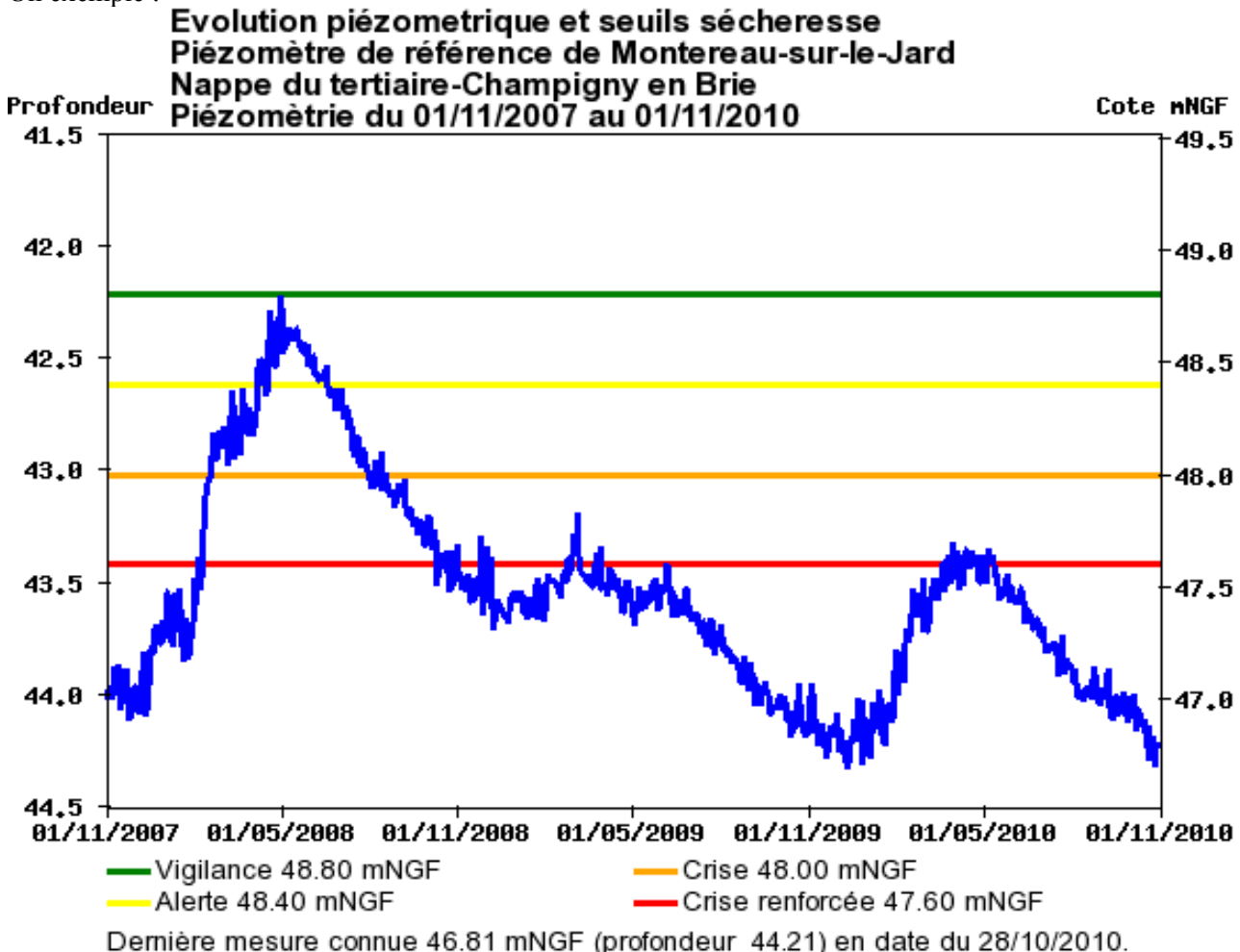
Piscines privées à usage familial Remplissage interdit, sauf pour les chantiers en cours. Vidange interdite, sauf dérogation auprès du service de police de l'eau

Plans d'eau Remplissage interdit excepté pour les activités commerciales; vidange interdite

Alimentation des fontaines publiques Interdit

Travaux en rivière Interdit

Un exemple :



Nature Environnement 77 6 rue Plâtrière 77000 MELUN ☎ & ☎ : 01 64 71 03 78

Courriel : ne77@orange.fr blog : <http://nature.environnement.77.over-blog.com/>

Agréée de protection de l'environnement

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement